

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2026-053

Canton de
CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Date de convocation
3 JUIN 2026

Le 9 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Date d'affichage de
convocation
3 JUIN 2026

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Formant la majorité des membres en exercice.

Présents : **23**

Absent ayant donné pouvoir : Thérèse MALEM à Laetitia MARCHAND

Anne BRUS à Lamia DURAND

Eric PETRETO à Nicolas BRUNET

Guénaëlle PATTE à Laetitia MARLIN

Yolande GROBON à Bertrand HOUILLON

Magali DOUSSE à Nelly SEVERAC

Votants : **29**

Madame Laetitia MARCHAND a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

9 JUIN 2026

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Objet : Extension et
végétalisation de la
cour de l'école Saint-
Exupéry - Autorisation
donnée au Maire de
signer l'acte
authentique**

VU le courrier du 14 mai 2025 de Saint-Quentin-en-Yvelines validant le principe de la cession d'une partie de la parcelle cadastrée Section AS n° 113 à la Commune, à l'euro symbolique, en contrepartie de l'insertion d'une clause de destination trentenaire à usage d'équipement public, et autorisant la Ville à démarrer les travaux dans l'attente de la finalisation du dossier de cession ainsi engagé,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaliser des travaux de végétalisation de la cour de l'école Saint-Exupéry durant l'été à venir dans le cadre du programme "Ma cour passe au vert",

CONSIDÉRANT que le projet arrêté avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves suppose d'étendre légèrement la cour du côté sud afin d'y déplacer le terrain de sport sans abattre d'arbres,

CONSIDÉRANT que cette extension de la cour représente une surface d'environ 169 m² à déduire de la parcelle cadastrée Section AS n° 113 appartenant à SQY, à céder à la Commune,

CONSIDÉRANT que, compte tenu de l'objectif poursuivi par cette cession, en lien avec un équipement public communal, les parties sont convenues que celle-ci sera réalisée à l'euro symbolique avec insertion d'une clause de destination trentenaire à usage d'équipement public,

CONSIDÉRANT qu'il est convenu entre les parties que c'est la Commune, en sa qualité d'acquéreur, qui assumera les frais d'acte notarié et de géomètre afférents à cette opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique d'un terrain d'environ 169 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AS n° 113,
- **Article 2 : DIT** que l'acte définitif de transfert de propriété comprendra une clause de destination trentenaire à usage d'équipement public,
- **Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession et tous les documents afférents à la réalisation de la vente,
- **Article 4 : PRECISE** que les frais notariés liés à l'acte authentique ainsi que les frais de bornage seront à la charge de la Commune.

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **11 JUIN 2026**

Certifiée exécutoire le : **11 JUIN 2026**

Le Maire


Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance


Laetitia MARCHAND